

Appel à projets pour des initiatives de collaboration entre les chercheur(e)s de l'Université de Montréal et des organismes partenaires privés

PARTENARIAT-UdeM

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du Québec soutient la réalisation de mandats stratégiques par les institutions d'enseignement supérieur dont l'un vise à encourager les collaborations entre les universités et les entreprises du Québec. Le programme *PARTENARIAT-UdeM* est un programme de financement de projets de Recherche et Développement collaboratifs, administré par le vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation.

OBJECTIFS

Ce programme de financement vise à encourager et à soutenir des projets de recherche menant à l'implantation et à la diffusion d'innovations technologiques et/ou sociales au sein d'entreprises privées du Québec par le biais de projets collaboratifs. Il s'inscrit dans le cadre du *Laboratoire d'innovation*, l'une des initiatives stratégiques pilotées par le vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation (VRRDCI) et par le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études (VRAÉÉ) et qui découle du *plan stratégique de recherche, découverte, création, innovation 2017-2021* du VRRDCI.

PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le projet collaboratif doit s'arrimer avec les priorités institutionnelles;
- La collaboration doit s'établir avec au moins une entreprise Québécoise;
- Excellence scientifique, faisabilité, avantage compétitif, création de valeur et adéquation avec les besoins du ou des organismes partenaires privés;
- Pertinence du plan de développement et de maturation;
- Retombées et formation de personnel hautement qualifié et d'étudiants,

PARTENAIRES

Partenaire admissible : Participation d'une ou de plusieurs entreprises privées (à but lucratif ou à but non lucratif), associations, regroupements dont au moins un partenaire est du Québec.

Contribution minimum du ou des partenaires : 50% des coûts directs du financement. Les contributions en nature sont admises.

FINANCEMENT

Le financement maximal est de 100 000 \$ par projet incluant les frais indirects de 27%.

Dépenses admissibles :

- Personnel de recherche

- matériel et fournitures
- services et plateformes

CALENDRIER

Date butoir du programme : 20 décembre 2019

Annnonce des résultats : 15 janvier 2020

Période de financement : entre le 1^{er} février 2020 et le 31 mars 2021

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Pertinence du projet collaboratif dans le cadre des priorités institutionnelles
2. Complémentarité des partenariats et des résultats des recherches issus du projet collaboratif
3. Caractère novateur du projet collaboratif
4. Pertinence du plan de développement et de maturation du projet collaboratif
5. Impacts du projet collaboratif en termes de création de valeur et sociaux-économiques

DOSSIER À TRANSMETTRE

Les demandes de financement doivent être soumises en un seul fichier électronique (PDF) et transmises à l'adresse xavier.mascle@umontreal.ca

Le dossier doit comprendre l'ensemble des éléments suivants, présentés dans cet ordre :

1. Le formulaire de demande complété
2. La lettre de soutien du ou des organismes partenaires privés participant au projet collaboratif (indiquant spécifiquement toute contribution financière ou en nature du projet)

RAPPORT

Les chercheurs financés devront remettre un rapport final au plus tard le 30 avril 2021.

INFORMATION

xavier.mascle@umontreal.ca

gilles.noel@umontreal.ca